



Règlement  
Manifestation 100Tours  
Endurance en régularité VH

## Table des matières

ARTICLE 1 – ORGANISATION .....	3
ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS .....	4
ARTICLE 3 - VOITURES ADMISES.....	5
ARTICLE 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	6
ARTICLE 5 - VERIFICATIONS TECHNIQUES.....	8
ARTICLE 6 – ÉQUIPAGES.....	10
ARTICLE 7 – BRIEFING .....	10
ARTICLE 8 - ESSAIS.....	11
ARTICLE 09 - ARRET AUX STANDS .....	13
ARTICLE 10 - NEUTRALISATION - "SAFETY CAR" .....	14
ARTICLE 11 - ARRIVEE .....	15
ARTICLE 12 – REMISE DE PRIX.....	16
ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE SESSION .....	16
ARTICLE 14 - RECAPITULATIF DES PENALISATIONS .....	16
ARTICLE 15 - RECLAMATIONS.....	17
ARTICLE 16 - NIVEAUX SONORE .....	17

## ARTICLE 1 – Organisation

### *Présentation*

- Historic Car Event (HCE) organise une manifestation sociale et non compétitive d'endurance de Régularité VH sur le circuit, appelée Les 100 tours, une formule dédiée aux amateurs et aux gentleman driver possesseurs de Véhicule Historique et youngtimer
- Le « fair-play » est nécessaire en tout temps. Il ne s'agit pas d'une compétition ou d'un test de vitesse, les participants doivent conduire en facilitant à tout moment les manœuvres aux véhicules plus rapides, en évitant tout incident, et en surveillant les rétroviseurs si nécessaire pour faciliter les dépassements.
- Toute conduite jugée antisportive ou dangereuse peut être motif de l'application des Sanctions prévues par les organisateurs.

### *Organisateurs*

Président : Eric FAURE

Directrice Relation Concurrents : Karine TUYERAS

Directeur Règlementation et Technique : Jeremy DA ROCHA

Vérifications administratives : Karine Tuyeras

Relations concurrents : Éric Faure, Karine Tuyeras, Jeremy Da Rocha

Logistique : Karine Tuyeras, Jeremy Da Rocha

Responsable Paddock : ;, Jeremy Da Rocha

### *Assurances*

Conformément aux prescriptions de l'article 5 du décret du 18 octobre 1955 et de l'arrêté du 20 octobre 1956, du décret 58/1430 du 23 décembre 1958 et des textes pris pour son application.

L'organisateur a contracté une police d'assurance garantissant en cas d'accidents, d'incendies ou d'explosions survenues au cours de la manifestation ou des essais prévus au programme officiel de cette manifestation.

La responsabilité civile de chaque participant est comprise dans les droits d'inscription.

Attention : en cas de dégradation des rails de sécurité ou de tous autres éléments du circuit, les frais de remise en état sont à la charge du pilote qui a détérioré le matériel.

### *Additifs*

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin. Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée lors de la manifestation, par des additifs numérotés et datés qui feront partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2 – Inscriptions

### *Engagement*

Le nombre maximum des engagements est fixé en fonction des circuits. Il est affiché dans le programme après chaque date.

Pour en savoir plus (infos utiles, programme, liste engagés....) merci de lire cette page : [Calendrier 2023 - Les 100 Tours](#)

Toute personne souhaitant participer à une manifestation ou au challenge complet doit s'inscrire. Les formulaires d'inscription sont disponibles ici :

Inscription aux manifestations : [Inscriptions 2023 - Les 100 Tours](#)

L'inscription donne droit à l'engagement d'une voiture, pour 1 pilote avec « pass catering ».

Les inscriptions devront être réalisées au plus tard 1 mois ouvré avant l'épreuve. Passé ce délai, 150 euros sera ajouté au montant de l'engagement

Les droits d'engagement ou les acomptes versés seront remboursés :

- En totalité aux candidats dont l'engagement aura été refusé par l'organisateur.
- En totalité en cas d'annulation de la manifestation pour toute autre raison que la force majeure.
- En totalité en cas d'annulation par le participant 40 jours avant la manifestation.
- Avec une retenue de 50% en cas d'annulation par le participant passé le délai de 40 jours et jusqu'à 30 jours avant la manifestation.
- En cas d'annulation par le participant après le délai de 30 jours avant la session, les droits ou acomptes resteront entièrement acquis à l'organisation.
- En cas d'annulation pour force majeure (COVID ou autre), les engagements seront intégralement reportés sur une autre manifestation.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement, sans avoir à motiver cette décision.

Une photo de la voiture devra suivre votre engagement.

### ARTICLE 3 - Voitures admises

Les voitures de sport classiques et de plus de 35 ans (31/12/1990 ) suivantes seront admises à participer:

3 catégories sont définies.

- Tourisme
- Sport/GT
- Sport Prototype/Gr5

Les voitures qui ont entre 25 et 35 ans (du 31/12/1990 au 31/12/1999 ) pourront être acceptées seulement après validation de l'ensemble des membres du bureau.

Le changement de voiture lors d'une manifestation est autorisé sous réserve que la voiture supplémentaire ait été engagée, et que celle-ci ait passé avec succès les vérifications.

La demande doit être formulée par écrit au Directeur de la manifestation.

La demande doit être formulée au plus tard :

- Deux heures avant le départ de la séance d'essais.
- Deux heures avant le départ de la session de roulage.

Elle devra reprendre le numéro de course, le transpondeur et le temps de référence de la voiture qu'elle remplace.

Une contribution forfaitaire de 250 € HT préalable sera demandée pour la préinscription d'une voiture de secours.

Celle-ci pour pouvoir participer, devra avoir satisfait aux exigences du contrôle technique.

## ARTICLE 4 - Vérifications administratives

Lors des vérifications administratives, seront contrôlés :

- L'inscription au «Club des 100 Tours»
- La régularisation des frais d'engagement à la manifestation ou au Challenge.
- Un certificat médical attestant que le titulaire ne présente aucune contre-indication à la pratique de roulage automobile sur circuit. (certificat non obligatoire pour les possesseurs de licence FFSA)

Seront remis :

- Les « pass » pilote
- Les bracelets permettant d'accéder aux Catering et à la soirée de Gala par pilote.
- Des stickers des sponsors et partenaires qui devront être collés sur le véhicule avant le contrôle technique, et qui devront suivre un plan de stickage.
- La feuille de contrôle technique qui devra être visée par un responsable après vérification.

Les autos pouvant justifier d'un palmarès de période pourront demander à conserver leur(s) numéro(s) de course de période (sous réserve que le numéro soit disponible) à condition de le déclarer à l'inscription.

Toute autre publicité devra recevoir l'accord écrit de l'Organisation. Les marques et sponsors entrant en concurrence avec les sponsors officiels de la série pourront être refusés.

Les bandeaux de pare-brise publicitaires sont interdits (sauf livrée de période et/ou remis par l'organisation).

Toute voiture ne respectant pas cette règle se verra interdire le départ de la course.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité au présent règlement.

Le port d'un dispositif de retenue frontal de la tête (RFT/FHR) de type HANS est fortement recommandé.

Les harnais à bretelles d'épaules étroites (2"/52mm de large) rendent obligatoire le port d'un RFT/FHR avec casque adaptés.

Caméras embarquées : Le montage de caméras embarquées est autorisé.

L'Organisation se réserve le droit d'installer une ou plusieurs caméras embarquées à l'intérieur et ou à l'extérieur des voitures.

Les images recueillies pourront être utilisées par l'Organisation à des fins de promotion et diffusées sans accord préalable du participant et/ou pilotes sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'organisateur.

L'Organisation se réserve le droit de récupérer les images enregistrées par les caméras embarquées propres aux équipages installés par leurs propres moyens à bord des voitures.

Le chronométrage au 100ème de seconde est assuré par une société agréée, indépendante de l'organisation.

Celle-ci met à la disposition les transpondeurs indispensables au chronométrage individuel et qui devra être réservé et réglé par vos soins.

Le programme officiel et les horaires seront remis aux participants au moment de leurs vérifications administratives.

## ARTICLE 5 - Vérifications techniques

### *Voitures*

Les voitures doivent être présentées aux vérifications techniques avant le départ.

Concernant le véhicule, seront contrôlés :

- L'État général d'entretien du véhicule.
- Le fonctionnement de l'éclairage : lumières, stops, clignotants
- La présence et le fonctionnement d'un feu arrière de brouillard.
- La présence d'un arceau de sécurité (fortement conseillé), voitures sans arceau tolérées
- La présence d'un coupe circuit.
- La présence et la fixation d'un siège baquet. Peu importe si la date est périmée.
- La présence et la fixation d'un harnais 4 points minimum obligatoire. Peu importe si la date est périmée
- La présence a minima d'un extincteur mobile et à jour de contrôle de 2 Kg correctement fixé.
- La fixation et l'isolation de la batterie.
- L'étanchéité du réservoir d'essence et de son système de remplissage.
- La présence de crochets de remorquage installés et signalés à l'avant & arrière (8 cm de diamètre souhaité).
- La présence des stickers de signalisation pour accéder aux coupe circuit et à l'extincteur.
- Le type de pneumatique est libre mais ils doivent être en bon état, ce qui sera contrôlé avec un « peigne » de niveau.
- Les pneus slick ne sont pas tolérés
- La pose correcte des stickers (stickers de sponsors) qui ont été remis lors des vérifications administratives et qui devront impérativement être collés sur les voitures, sans découpage (sauf exception justifiée).
- La pose correcte des numéros de course qui devront être fournis et apposés par les participants.

Ceux-ci devront avoir une taille en hauteur MINIMALE de 25 cm



La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité au présent règlement.

Il est précisé que les Catheram, Lotus Seven et assimilées, ainsi que les sports prototypes devront rouler en permanence avec leurs phares allumés pour des raisons de sécurité.

### *Pilotes*

Concernant le pilote, celui-ci devra présenter ses équipements :

- Une combinaison de pilote FIA.
- Des sous-vêtements ignifugés FIA.
- Des gants de pilote FIA.
- Une cagoule de pilote FIA.
- Des bottines de pilotes FIA
- Un casque homologué FIA encours de validité.
- Un Hans ou système équivalent recommandé si le véhicule est postérieur à 1977 (I).
- Les engagés utilisant un système Hans ou équivalent sont seuls responsables de la qualité et de la conformité de son installation.

Ils reconnaissent avoir eu accès aux conseils de la FIA en la matière

(<https://www.oreca-store.com/blog/reglementations-cat/reglementation-harnais/>).

### *Ravitaillements*

Chaque pilote inscrit devra durant les essais faire au moins une fois le trajet d'entrée et de sortie de la zone de refueling.

Cette opération sera contrôlée, et son non-respect entrainera une exclusion d'au moins 1 manche !

Le ravitaillement en carburant sera effectué dans une zone définie par la direction de la manifestation, et qui vous sera présentée lors du Briefing.

Le ravitaillement en carburant devra se faire moteur coupé, par 2 personnes maximum en combinaison de pilote, avec des gants, des lunettes de protection ainsi qu'une cagoule ignifugée et d'un extincteur 5kg à proximité.

Aucune intervention mécanique si petite soit-elle n'est autorisée pendant le ravitaillement.

## ARTICLE 6 – Équipages

L'équipage peut être composé de un ou deux pilotes. Dans ce cas, ils seront désignés de « Pilote 1 » et « Pilote 2 ».

Sur certaines sessions, les équipages pourront être composés de plus de 2 pilotes fonction de la durée des sessions.

Seuls les équipages inscrits ayant satisfaits aux vérifications administratives & techniques seront admis à prendre part à la session.

L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'une personne additionnelle, sans l'accord de l'organisation, entraînera l'exclusion de l'équipage

Lors des essais, 2 personnes sont acceptées à l'intérieur de la voiture, en configuration pilote/copilote.

Les 2 personnes doivent être assises à l'avant, et être équipées en conditions de course : Casque, gants...

Tout défaut constaté entraîne l'exclusion immédiate de la manifestation.

La session de régularité se déroule avec un seul pilote à bord du véhicule.

Les changements de pilotes s'effectueront aux stands, dans la zone prévue à cet effet et sous le contrôle des commissaires.

Le changement d'un membre de l'équipage ou l'adjonction d'un 2eme pilote sera autorisé au plus tard deux heures avant le départ de la séance d'essai et sous réserve de vérification administrative.

Une demande écrite devra être adressée au Directeur de la manifestation.

Tout pilote inscrit et ayant participé aux essais qualificatifs peut participer à la session en deuxième pilote sur une voiture qualifiée.

## ARTICLE 7 – Briefing

Les pilotes sont tenus d'assister au briefing du Directeur de la manifestation au cours duquel sera notamment indiquée la durée minimale du pit stop, du franchissement de la boucle d'entrée à celui de la boucle de sortie de la pitlane, le lieux de refueling...

Toute absence au briefing pourra être sanctionnée par la Direction de la manifestation et pourra entraîner le refus du départ de la session.

## ARTICLE 8 - Essais

Aucun comportement agressif ou dangereux ne sera toléré sur la piste.

Un pilote dont le comportement sera jugé dangereux par la Direction de la manifestation pourra être exclu de la session et/ou de la session suivante, sans remboursement des droits d'inscription.

Tout contact entre deux véhicules sur la piste, que ce soit aux essais ou en session, fera l'objet d'une enquête de la Direction, laquelle pourra, à sa discrétion, demander ou non une sanction à l'encontre du pilote jugé fautif.

Cependant, il n'y aura aucune recherche de responsabilité si la Direction déclare l'incident comme fait de roulage.

Les participants dont la voiture a été endommagée par un pilote dont le comportement pourrait être jugé trop agressif, doivent obligatoirement se faire connaître à la direction dans les deux heures suivants la fin de la session en cause.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée au terme de ces deux heures.

Pilotes et voitures doivent avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques pour participer aux séances de qualification et aux sessions de roulage.

### *Essais*

La phase d'essais sert à l'équipage pour déterminer le temps de référence qu'il s'appliquera à respecter pendant la phase de régularité.

Ce temps de référence sera le même pour tous les pilotes de l'équipage.

Trente (30) minute maximum après les essais chronométrés de chaque équipage, l'équipage devra remettre son temps de référence à la direction, sur l'imprimé qui leur aura été remis lors des vérifications administratives.

Les essais peuvent être réalisés avec un passager dans le véhicule dans la mesure où ce dernier fait partie de l'équipage engagé et qu'il est équipé pour sa sécurité dans les mêmes conditions que le pilote (casque, gants, siège fixe, harnais, Hans...).

Au terme des essais les participants proposant un temps de référence supérieur à 127% de celui du temps le plus rapide ne pourront pas participer.

Le nouveau format des sessions, permet de proposer aux équipages de déposer un nouveau temps avant chaque manche.

Le dépôt de ce nouveau temps, doit être fait une heure maximum avant le départ de la session concernée.

## Sessions

Les 100 tours sont une manifestation de régularité et d'endurance VH sur circuit qui se déroule sur une durée de 2 à 6 heures, en fonction des manifestations.

À la suite de la phase d'essais chronométrés, chaque équipage ayant choisi son temps de référence, devra pendant toute la durée de la session parcourir chaque tour de circuit, dans ce temps de référence.

Seuls 75% des tours accomplis par les participants seront pris en compte. Il s'agira bien entendu des meilleurs temps réalisés.

En cas de panne d'un véhicule sur la piste les pilotes seront neutralisés derrière le Safety Car.

Les tours effectués sous Safety-car ne sont pas pris en compte.

Si un tour excède 5 minutes (arrêt au stand) il ne sera pas pris en compte.

La vitesse dans les stands est limitée à 60 kilomètres par heure. Cette valeur sera annoncée et confirmée à chaque briefing

Dans la mesure où un véhicule est en panne, une fois réparé il devra présenter toutes les conditions de sécurité approuvées par le responsable , alors il pourra reprendre le cours de la session.

Dans l'éventualité contraire l'équipage pourra continuer la session sur un véhicule de remplacement, ayant été contrôlé conforme par le responsable technique.

Les indications et informations de l'équipage aux pilotes se feront par l'intermédiaire d'un panneau ou directement lors des arrêts aux stands .

Il est donc vivement recommandé de se munir de moyens de panneautages standards, conformes à ceux utilisés sur les circuits (les panneaux fantaisistes ou électroniques ne sont pas admis).

Ceux-ci ne pouvant être utilisés que dans la zone prévue à cet effet, par la direction du circuit (en face des stands ou autres, précisé le jour de l'épreuve durant le briefing).

Cette zone ne sera accessible, sans aucune exception, qu'aux équipes de panneautage munies de signes distinctifs.

AUCUN MOYEN DE CHRONOMETRAGE N'EST TOLERE A BORD DU VEHICULE OU SUR LE PILOTE. TOUT MOYEN DE COMMUNICATION ENTRE LES STANDS ET LES PILOTES EST FORMELLEMENT INTERDIT, EXEPTÉ LE PANNAUTAGE MANUEL. EN CAS D'INFRACTION : MISE HORS SESSION IMMEDIATE.

Des contrôles seront pratiqués sur la piste et dans les stands.

## ARTICLE 09 - Arrêt aux stands

Pour les sessions de roulage de 2 heures

Changement de pilote - Arrêt obligatoire :

Il devra se faire après la 50<sup>ème</sup> (50m :00s) et avant la 70<sup>ème</sup> (69m :59s) minute de roulage.

Si un pilote court seul l'intégralité de la session, il devra néanmoins respecter cet arrêt obligatoire.

Ravitaillements :

Les ravitaillements sont autorisés.

Ces ravitaillements sont exclusivement effectués par un membre de chaque équipage, pourvu qu'il soit équipé d'une combinaison inifugée, d'une cagoule, de gants ignifugés, de lunettes de protection ainsi que d'un extincteur 5kg à proximité.

Le ravitaillement ne peut être effectué que lors de l'arrêt obligatoire de 5 minutes. Il devra être effectué uniquement moteur éteint et seulement après que le pilote ait dégrafé son harnais.

Aucun changement de pilote n'est autorisé dans la zone de ravitaillement.

Aucune autre intervention sur la voiture n'est possible tant qu'un ravitaillement en essence est en cours.

Pour les sessions de roulage de plus de 2 heures

Chaque pilote ne pourra dépasser un temps de conduite supérieur à 2h10 min

La procédure sera la même que pour les sessions de 2 heures avec arrêt obligatoire et possibilité de refueling pendant la fenêtre imposée par l'organisateur

## ARTICLE 10 - Neutralisation - "SAFETY CAR"

### *Résponsabilité*

Le "Safety-Car" ne peut être mis en service pour neutraliser la session que sur décision du Directeur de la manifestation exclusivement.

### *Identification*

Le "Safety-Car" porte à l'arrière et sur les côtés l'inscription "Safety-Car".

### *Procédure*

Sur ordre du Directeur de la manifestation, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités jusqu'à la fin de l'intervention des "Safety-Car".

Les feux jaunes clignotants seront allumés sur la ligne de départ et autour du circuit ;

Dès le début de l'intervention, un panneau "S.C." ("Safety-Car") sera présenté à tous les postes ;

Le "Safety-Car", gyrophares jaunes allumés, pénétrera aussitôt sur la piste de préférence devant la voiture en tête de la session.

Toutes les voitures en session se rangeront en file derrière le "Safety-Car".

Toutes les voitures en session doivent se mettre en file derrière la voiture de sécurité à une distance inférieure à 5 longueurs de voiture.

Il est absolument interdit de dépasser sur la piste, à moins qu'une voiture n'y soit invitée par la voiture de sécurité.

La sortie des stands sera fermée et sera rouverte quelques secondes après chaque passage du peloton devant les stands.

Pendant l'intervention du "Safety-Car", les voitures en session peuvent s'arrêter à leur stand.

Elles peuvent rejoindre la session seulement lorsque le feu vert est allumé à la sortie des stands après le passage de la dernière voiture de la file suivant le "Safety-Car".

Une voiture rejoignant la session rattrapera la file des voitures suivant le "Safety-Car" et se placera en dernière position.

En cas de dépassement sous Safety-Car ou drapeau jaune, l'équipage se verra appliqué une pénalité de 80 points.

### *Fin d'intervention*

La fin de l'intervention du "Safety-Car" est de la responsabilité du Directeur de la manifestation.

Lorsque le directeur rappellera la voiture de sécurité, elle éteindra tous ses gyrophares, ce sera le signal pour les pilotes qu'elle rentrera dans la voie des stands à la fin de ce tour.

A ce moment-là, la première voiture de la file derrière la voiture de sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de 5 longueurs de voiture derrière elle.

Lorsque la voiture de sécurité approchera de l'entrée des stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC aux postes de surveillance seront retirés et les drapeaux verts agités seront déployés pendant un tour au maximum.

Les dépassements sont formellement interdits jusqu'au moment où les voitures passent devant les drapeaux verts sur la ligne.

Les tours couverts pendant l'intervention du "Safety-Car" Seront décomptés si cela est possible en regard du nombre de tours minimum à parcourir.

### ARTICLE 11 - Arrivée

Le drapeau à damier est présenté à l'issue de la session et devant la première voiture qui franchit la ligne d'arrivée.

Toutes les voitures engagées dans la session, doivent rentrer au stand après avoir franchi le drapeau à damiers.

## ARTICLE 12 – Remise de Prix

La manifestation des 100Tours n'étant pas une compétition, il ne sera procédé à aucun classement.

La Direction de la manifestation récompensera les participants par une remise de prix avec des critères qui lui sont propres : ( le plus régulier des réguliers, le meilleur gentleman driver, la plus belle auto, le plus fair play etc.....)

## ARTICLE 13 - Force majeure, Annulation d'une session

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant une session, ordonnés ou non par les autorités, et à annuler toute manifestation en cas de circonstances extraordinaires, sans remboursement des frais d'engagements.

## ARTICLE 14 - Récapitulatif des pénalisations

Le départ pourra être refusé si :

- La voiture ne correspondant pas aux critères de la session.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- La composition de l'équipage non conforme au règlement particulier de la manifestation.
- Les droits d'engagement n'ont pas été intégralement réglés.

Exclusion Mise Hors Session Immédiate :



- Pour tout participant pris avec des instruments de mesure horaire à bord du Véhicule ou sur lui-même, ou avec un moyen de communication à bord.
- Pour toute infraction à l'éthique (dont taux d'alcoolémie non conforme aux normes en vigueur).
- Conduite dangereuse à l'intérieur du Circuit.

## ARTICLE 15 - Réclamations

Les 100 tours sont des manifestations de "gentlemen drivers".

La convivialité et le respect de l'esprit sportif doivent prévaloir.

De ce fait aucune réclamation ne sera recevable, mais la direction pourra prendre des sanctions si elle le juge nécessaire.

## Article 16 - Niveaux sonore

Les véhicules des participants ne peuvent pas dépasser 92db (à 5000rpm). Cette valeur peut varier selon les circuits.

Le participant pourra être arrêté à n'importe quel moment et devra se mettre en conformité avant de pouvoir reprendre la piste

Dans le cas où la mise en conformité ne pourra être réalisé, l'organisation se dégage de toute responsabilité et l'engagement ne pourra être remboursé.